

Avis de construction – Modification en cours de travaux

Permis n° 2021-00437-O

Requérant (s)	Sylvain Seuret, Impasse de la Grotte 4, 2855 Glovelier
Auteur du projet	Sylvain Seuret, Impasse de la Grotte 4, 2855 Glovelier
Description de l'ouvrage	Modification en cours de travaux du permis n° 2021-00437-O publié le 03.03.2023 pour l'aménagement d'une zone commune de loisirs et de détente.
Cadastre (s), parcelle(s)	Glovelier, 1519
Lieu-dit, rue	Impasse de la Grotte, 2855 Glovelier
Affectation de la zone	En zone à bâtir, zone de maison de vacances, ZWAa
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Art. 24 LAT
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Date de parution du JO	02.07.2026
Début de la publication	31.07.2026

Ouvrages :
Selon plans déposés.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 29 juin 2026